



**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-CÔME**

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal dûment convoquée et tenue le **lundi 23 juin 2014 à 19h00** au lieu ordinaire des séances:

Martin Bordeleau, maire
Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant le conseil au complet et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Les membres du conseil étant tous présents renoncent à l'avis de convocation et ajoutent un item à l'ordre du jour, soit AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONSTRUCTION NOUVELLE CASERNE.

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. MANDAT INGÉNIEUR MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE-SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE
4. **AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONSTRUCTION NOUVELLE CASERNE**

DIVERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

271-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. MANDAT INGÉNIEUR MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE-SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

272-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accorde un mandat à la firme **Charland, Dubé, Robillard Experts-Conseils inc.** pour la préparation de relevés, plans et devis préliminaires de mécanique et d'électricité avec estimation au montant de 6 000,00\$ ainsi que plans et devis pour soumission avec estimation au montant de 4 000,00\$, et que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder au paiement de ce mandat relativement à l'aménagement d'une clinique médicale au sous-sol de l'Hôtel de Ville au montant de **10 000,00\$ plus taxes.**

Adopté

4. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONSTRUCTION NOUVELLE CASERNE

Madame la conseillère Manon Pagette donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera soumis pour adoption à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour effet de décréter un emprunt pour l'exécution de travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

Monsieur le conseiller Michel Venne demande à la directrice générale de consigner au procès-verbal ses notes concernant le projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers.

Commentaires de Monsieur le conseiller Michel Venne

Commentaires lors de la demande du vote pour l'engagement de Bernard Malo Inc pour la construction de la caserne des pompiers, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de St Côme le 12 mai 2014.

Lors de ma campagne électorale de l'été 2013, on disait que le prix de la caserne serait d'environ \$1,800,000, et à la rencontre des citoyens, je leurs disais que je m'objecterais à la construction de la caserne à ce prix là. Après les élections de novembre de la même année, le prix de la caserne avait été révisée à la baisse, soit \$1,600,000.

Par la suite lors d'une de nos premières rencontres, lors d'un vote non officiel, je m'avais objecté à la continuité des plans, parce que je trouvais que les coûts de la caserne étaient coûteux. Donc le conseil demande un extension du délais pour une subvention de 70% qui devait être au plus tard la fin novembre 2013 et à cette demande, le ministère accorde un délais additionnel de six mois.

Donc le conseil décide de faire révisé les plans et les coût de la caserne, pour obtenir un nouveau coût d'environ \$1,460,000.

Entre temps il fut décider par le conseil de construire la caserne sur le terrain où se trouve l'entrepôt achetée de M Claude Lefebvre. Sur un petit terrain d'une superficie de 22,570 pieds carrés et pour construire sur ce terrain, il faudra dépenser un montant additionnel d'environ \$138,000 pour des fondations sur pieux compte tenue que le terrain est une savane qui a été remplie.

De plus si dans quelques années il y aurait lieu d'augmenter la quantité de camion pour notre service d'incendie, il en sera impossible parce que le dit terrain sera occuper en totalité par la caserne qui sera construite.

Pour faire place à la caserne, le conseil décide d'acheter le terrain de l'autre côté de la rue (65' Avenue) et d'y faire déménager l'entrepôt qu'il y a actuellement sur le terrain où la caserne sera construite. Des dépenses de d'environ \$35,000

Par contre il y avait un autre terrain ailleurs dans le village, qui avait une superficie d'environ 60,000 pieds carrés et d'un fond de terrain très solide, qui permettait de construire la caserne sur des fondations ordinaires. Donc un économie de \$138,000 (net 30% = \$41,400) La construction de la caserne sur ce terrain n'était pas moins bien située que sur l'autre terrain en ce qui à trait au classifications des bâtisses des alentours.

Donc en construisant la caserne sur le terrain de la 65' avenue vs l'autre terrain, ceci amène un déboursé additionnel de (\$41,400 pour les fondations + \$35,000 pour l'achat du terrain d'en face et le déménagement de l'entrepôt) \$76,400.

De plus, j'ai fait le tour de toutes les municipalités environnantes; de St Michel des Saint à Notre Dame de Lourdes en passant par Ste Mélanie, St Alphonse et autres pour me rendre compte que la caserne que le conseil a décidé de faire construire sera la plus belle caserne de la région sauf celle de St Charles Borromée.

Pour ce qui de la construction de la caserne, j'ai fait calculer par deux techniciens à la ville de Montréal, le coût d'une caserne un peut moins luxueuse, c'est à dire un peut comme le garage de M Pierre Calvé mais amélioré, pour un coût d'environ \$1,000,000, au quel il faudrait ajouter, la ventilation spécial pour le garage, la climatisation pour les bureaux et d'un système d'air comprimé pour le garage et autres, le coût de ces ajouts pourrait être d'environ \$200,000, pour un coût moyen total d'environ \$1,200,000.

L'économie que la municipalité aurait fait serait d'environ; (\$1,464,675 - \$1,200,000 = \$264,675 à 30%) \$79,400.

Donc l'économie totale que la municipalité aurait faite serait de;

L'économie sur le terrain 65' Avenue vs l'autre; \$76,400

L'économie sur la beauté de la bâtisse; \$79,400

Pour un total d'économie de; \$155,800

Donc cet économie d'environ \$155,800 aurait été bien apprécié par nos contribuables pour l'achat où pour la rénovation d'une future clinique médicale.

Par contre il ne faut pas oublié que le ministère subventionne la construction de cette caserne à 70%. J'ai lu dans journal L'Action de la semaine dernière que la caserne de Rawdon est subventionnée à seulement 50%, donc il est difficile d'oublier cette subvention de 70%, mais c'est à contre cœur que je laisse dépenser un montant de \$155,800 qui aurait pu servir à d'autres projets aussi important.

Donc je vote pour le projet à contre cœur

Michel Venne
Conseiller au Siège No 6



DIVERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

273-2014

Il est présentement 19h15 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale